



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 18 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

17-128

OBJET : Présentation des rapports des délégués du Service Public Assainissement pour l'année 2016

Membres en exercice	90
Présents titulaires	73
Représentés	13
Absents	4

Votants	86
Abstention	1
Suffrages exprimés	86
Pour	83
Contre	2

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary-France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Adrien CAILLEREZ représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Isabelle DALLEAU représentée par Jean-Pierre SPILBAUER, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Nicole CERCLEY, Monique FACCHINI représentée par Catherine CHETARD, Marie KENNEDY représentée par Valérie ZELIOLI, Gérard LAMBERT représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, Marie-Hélène MAGNE représentée par Hervé GICQUEL, Catherine PRIMEVERT représentée par Mary-France PARRAIN, Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Yoann RISPAL, Pascale TRIMBACH représentée par Florence CROCHETON

Absents :

Christian CAMBON, Nassim LACHELACHE, Régis PIO, Jean-François VOGUET

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20171220-D17-128-DE
Date de télétransmission : 20/12/2017
Date de réception préfecture : 20/12/2017

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017

OBJET : Présentation des rapports des délégataires du Service Public Assainissement pour l'année 2016

LE CONSEIL TERRITORIAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-3,

VU les rapports ci-annexés,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service,

CONSIDERANT que la Société Véolia, délégataire de l'Etablissement Public territorial Paris Est Marne&Bois pour la gestion et l'exploitation des réseaux d'assainissement sur les communes de Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Charenton-le-Pont, a produit les rapports susvisés,

CONSIDERANT que la Société Suez, délégataire de l'Etablissement Public territorial Paris Est Marne&Bois pour la gestion et l'exploitation des réseaux d'assainissement sur la commune de Bry-sur-Marne, a produit le rapport susvisé,

CONSIDERANT que la Conseil Territoire doit prendre acte de ces rapports,

DELIBERE

PREND ACTE des rapports de l'exercice 2016 présentés par la Société Véolia en charge de la gestion et de l'exploitation des réseaux d'assainissement du territoire sur les communes de Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Villiers-sur-Marne,

PREND ACTE du rapport de l'exercice 2016 présenté par la Société SUEZ en charge de la gestion et de l'exploitation des réseaux d'assainissement du territoire sur la commune de Bry-sur-Marne,

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20171220-D17-128-DE
Date de télétransmission : 20/12/2017
Date de réception préfecture : 20/12/2017